



FICHE TECHNIQUE N° 3050-340

SURE-STEP^{md} Additif antidérapant

DESCRIPTION

L'additif antidérapant SURE-STEP est un matériau polymère finement moulu qui est ajouté aux scellants pour béton afin de les rendre résistants au dérapage. Cet additif peut être ajouté aux scellants à base d'eau ou de solvant qui forment des films humides comme les séries CS-309^{md}, SEAL-CURE^{md} et VOCOMP[®] de même que HIAC^{md} et DECRA-SEAL^{md} de W. R. MEADOWS. Si le produit employé ne se trouve pas dans cette liste, veuillez consulter le fabricant du scellant avant usage.

SURE-STEP améliore la résistance à l'abrasion et est plus confortable pour les pieds nus sur les surfaces traitées que les additifs à base de sable ou d'agrégat. La faible densité du produit et son insolubilité permettront de réduire la sédimentation et d'obtenir des performances optimales dans ses différentes applications sans modifier la viscosité. À cause de sa faible densité, SURE-STEP demeure en suspension dans les matériaux peu visqueux.

UTILISATIONS

SURE-STEP est idéal pour les endroits dans lesquels on désire créer une surface antidérapante comme les trottoirs, les entrées, les planchers de garage, les patios et d'autres surfaces.

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Améliore la résistance à l'abrasion
- Ne modifie pas la viscosité
- Permet un nettoyage aisé de la surface
- Fournit des propriétés antidérapantes sans nuire au confort de la circulation à pieds nus

EMBALLAGE

Contenants de 453,6 g (16 oz)

RENDEMENT

Recommandé pour des seaux de 18,9 litres (5 gal. U.S.).

DURÉE DE CONSERVATION

Les meilleures performances et la meilleure utilisation sont obtenues dans les deux ans suivant la date de fabrication lorsqu'entreposé à l'intérieur dans son contenant d'origine non ouvert entre 4 et 32°C.

APPLICATION

Préparation de la surface... Suivre les directives de préparation de la surface pour le scellant utilisé.

Méthode d'application... SURE-STEP est conçu pour être incorporé à un scellant pour béton approprié. Les quantités minimales à ajouter sont de 453,6 g (16 oz) par seau de 18,9 litres (5 gal. U.S.). Il est possible d'ajouter une plus grande quantité de SURE-STEP selon la texture désirée. Ne pas dépasser 226,8 g (8 oz) par 3,79 L (1 gal. U.S.). Verser SURE-STEP dans le contenant de l'agent de scellement tout en brassant. Au début, le produit peut flotter mais une fois mouillé, il se mélangera facilement. Pour les produits moins visqueux, il peut être nécessaire de brasser occasionnellement durant l'application afin de maintenir les particules en suspension dans le revêtement. Pour les mélanges effectués avec des scellants peu courants, il est recommandé de commencer par mélanger de petites quantités de matériau et de faire un essai d'application.

Temps de séchage... Suivre les directives pour le scellant utilisé.

Nettoyage... Suivre les directives pour le scellant utilisé.

PRÉCAUTIONS

SURE-STEP augmentera l'effet grenu du scellant. Cependant, l'ajout de l'additif antidérapant ne devrait pas être considéré comme fournissant une surface totalement antidérapante ou non glissante. Sans certaines conditions, les granulés peuvent être visibles. Selon la surface, ceci peut altérer la couleur ou affecter la surface. Il est recommandé de faire un essai sur une petite surface.

Page suivante...

W. R. MEADOWS DU CANADA
70 Hannant Court, Milton, ON L9T 5C1
38 Rayborn Crescent, St. Albert, AB T8N 4B1
(800) 342-5976
Montreal Sales: (877) 405-5186

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON /
St. Albert, AB
www.wrmeadows.com

SANTÉ ET SÉCURITÉ

SURE-STEP n'est pas dangereux et ne contient pas de silice mais devrait être traité comme une poudre nuisible lors de son incorporation dans le scellant. Utiliser avec une ventilation adéquate. Utiliser un masque filtrant approprié et bien ajusté et éviter d'inhaler les poussières et les particules. En cas d'étourdissement, de maux de tête ou de larmoiement, quitter la zone d'exposition immédiatement et sortir à l'air frais. En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau durant au moins 15 minutes. Faire un suivi médical si l'irritation persiste. Ne pas ingérer. Si avalé, faire un suivi médical immédiatement. Garder hors de portée des enfants. Fermer le contenant après chaque utilisation. Porter des vêtements de protection afin d'éviter le contact avec la peau et les yeux. Se référer à la fiche signalétique pour des informations santé et sécurité complètes.

SPÉCIFICATION

Section 03 05 00 : Travaux standards pour béton

INFORMATION LEED

Peut contribuer à l'obtention de crédits LEED :

- MRc9 : Gestion des déchets de construction et de démolition

Pour la fiche technique la plus récente, des informations LEED supplémentaires et la fiche signalétique, visiter : www.wrmeadows.com

2017-11-09



SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

Garantie: W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défectuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.